

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Dénomination et adresse de la collectivité passant le marché :

Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne, Valor'Aisne
Pôle d'activités du Griffon, 80 rue Pierre-Gilles de Gennes
02000 Barenton-Bugny
Représenté par : Eric DELHAYE
Profil d'acheteur : www.xmarches.fr

Mode de passation :

Appel d'offres ouvert passé en application des articles 25, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Objet de la consultation :

Référence : 18-20
Nature : Services
Détail : Assainissement, voirie et gestion des déchets
Traitement d'ordures ménagères résiduelles du nord-ouest du département de l'Aisne et de refus de tri du site d'Urvillers

Ce marché a pour objet le traitement d'ordures ménagères résiduelles de collectivités du nord-ouest du département de l'Aisne et de refus de tri du site d'Urvillers.

Le tonnage annuel à traiter est estimé à 34 000 tonnes de déchets ultimes. Les tonnages sont donnés à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.

L'avis implique la passation d'un marché public.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : 12/10/2018

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises conjoint

Les variantes sont autorisées selon les conditions suivantes :

Les variantes sont autorisées sur l'organisation de la prestation, les méthodes et les lieux de traitement (nombre, nature...), la mise en œuvre d'un pré-traitement, le transfert additionnel entre les lieux de pré-traitement et de traitement.

Si le candidat propose une (ou des) variante(s), il devra la (les) rédiger et l'(les) insérer à partir des modèles d'Acte d'Engagement et annexes fournis dans le dossier de consultation.

Leur consistance, leur étendue et la plus ou moins value en résultant par rapport à l'offre de base, le cas échéant, devront faire l'objet d'une présentation détaillée au sein d'un mémoire technique joint à l'offre.

Délai d'exécution envisagé :

4 ans

Unité monétaire retenue par la collectivité :

Euros

Langue de rédaction des offres des concurrents :

Les offres des concurrents devront être entièrement rédigées en langue française.

Modalités d'obtention des documents de la consultation :

Les documents sont téléchargeables au format ZIP sur le site <https://www.xmarches.fr>

Modalités de remise des offres :

La transmission des offres et candidatures par voie électronique est obligatoire via le site <https://www.xmarches.fr>

Date limite de remise des offres :

Le lundi 19 novembre 2018 à 12:00

Délai de validité des offres :

180 jours

Justificatifs et pièces à fournir :

L'enveloppe devra contenir les pièces suivantes :

- Renseignements visés à l'article 44 du Code des marchés publics.

Critères de jugement des offres :

Critère par pondération :

- Coût du service : 50%
- Valeur technique : 40%
- Performance environnementale : 10%

Cautionnement et garanties exigés :

Sans objet.

Modalités de paiement et de financement :

Paiement Par virement bancaire, délai de paiement: 30 jours, avance : 5% du montant du marché, financement sur le budget propre de la collectivité.

Procédure de recours :

- Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif d'Amiens

14, rue Lemerchier

80011 Amiens Cedex 1
Tél : 03.22.33.61.70
Fax : 03.22.33.61.71
Mail : greffe.ta-amiens@juradm.fr

- Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif d'Amiens

14, rue Lemerchier
80011 Amiens Cedex 1
Tél : 03.22.33.61.70
Fax : 03.22.33.61.71
Mail : greffe.ta-amiens@juradm.fr

Renseignements complémentaires :

Le pouvoir adjudicateur est un groupement d'établissements publics de coopération intercommunale et d'une collectivité territoriale.

1) La séance d'ouverture des offres n'étant pas publique, les candidats n'y sont pas admis.

2) Analyse des offres

La valeur technique (40%) sera appréciée au regard du mémoire technique selon les éléments d'appréciation suivants :

- adéquation de l'organisation proposée notamment au regard de l'interface avec la collecte et le transfert (70%) ;
- capacité technique à exécuter la prestation (20%) ;
- management qualité et sécurité (10%)

Le coût du service (50%) sera apprécié au regard des éléments indiqués dans le Devis

Estimatif Quantitatif incluant la TGAP, comme expliqué ci-dessous :

coût de service = Coût de traitement proposé par le candidat dont TGAP (suivant la trajectoire proposée dans le projet de Loi de Finances 2019 publié le 24 septembre 2018) +coût de transport de Valor' Aisne à partir du centre de traitement d'Urvillers, Chemin de la Marnière, 02690

URVILLERS

Transport des déchets

Déchets ménagers résiduels

Entre 0 et 60 km € HT/t/km 0.219

Plus de 61 km € HT/t/km 0.156

Les distances prises en compte pour les calculs seront définies par Valor' Aisne sur la base des trajets réels des poids lourds (intégrant les limitations de tonnage).

La performance environnementale (10%) sera appréciée au regard du mémoire technique selon les éléments d'appréciation suivants :

- limitations des impacts environnementaux liés à l'exécution de la prestation (70%) ;
- engagement dans une démarche environnementale (30%)

3) Financement par le budget de fonctionnement du syndicat départemental, contributions des collectivités adhérentes.

Imputation budgétaire: 611 - prestations de service,

Paiement par virement administratif sur production d'une facture détaillée et des justificatifs nécessaires à son contrôle conformément aux dispositions du décret 62-1587 du 29.12.1962 portant réglementation de la comptabilité publique.

Le délai de paiement est de 30 jours maximum.

Le prix de traitement est le prix unitaire appliqué aux tonnes entrées sur le site et traitées.

S'ajoute à ce prix la TGAP, réduite ou non, en vigueur.

4) Le démarrage prévisionnel des prestations est le 1er janvier 2019.

Il est conclu pour une durée de 1 an, à compter de la date figurant dans l'ordre de service déclenchant le commencement des prestations, et est renouvelable 3 fois 1 an par reconduction expresse.

Il se terminera, en tout état de cause, au plus tard le 31 décembre 2022.

5) Le dossier de candidature et d'offre ne pourra être remis que sur support électronique via la plateforme Xmarches.

6) Les candidats doivent obligatoirement présenter une offre de base.

Les variantes sont autorisées sur l'organisation de la prestation, les méthodes et les lieux de traitement (nombre, nature...), la mise en œuvre d'un pré-traitement, le transfert additionnel entre les lieux de pré-traitement et de traitement.

Si le candidat propose une (ou des) variante(s), il devra la (les) rédiger et l'(les) insérer à partir des modèles d'Acte d'Engagement et annexes fournis dans le dossier de consultation.

Leur consistance, leur étendue et la plus ou moins value en résultant par rapport à l'offre de base, le cas échéant, devront faire l'objet d'une présentation détaillée au sein d'un mémoire technique joint à l'offre.

Pour plus d'informations, s'adresser à :

Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne, Valor'Aisne

Pôle d'activités du Griffon, 80 rue Pierre-Gilles de Gennes

02000 Barenton-Bugny

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence :

Sera déterminée au moment de la publication.